

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Cinquième session de la Réunion des Parties <i>Santa Cruz de Tenerife, Espagne 4 - 8 mai 2015</i></p> <p>Critères d'inscription et de retrait des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord</p> <p>Secrétariat</p>
---	---

RÉSUMÉ

Bien que les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1 de l'Accord aient été discutés lors du CC2 et du CC3, le Comité consultatif n'a donné aucun accord officiel lors des réunions précitées ou des réunions ultérieures. Lors du CC7, il a été demandé d'établir des critères clairs pour l'inscription et le retrait d'espèces, à la lumière des ressources limitées de l'Accord et du grand nombre d'espèces qui constituent des candidats potentiels. Le CC8 a accepté de retenir six des huit critères originellement présentés dans le document CC3 Doc 18 ainsi que la procédure décrite dans le document CC7 Doc 20 Rev 2 lors de l'évaluation des amendements proposés à l'Annexe 1. Si aucune proposition n'a été faite à ce jour concernant l'éventuel retrait d'espèces de l'ACAP, il n'en demeure pas moins intéressant de discuter et d'élaborer d'éventuels critères de retrait.

RECOMMANDATIONS

La Réunion des Parties est priée de :

1. adopter les six critères proposés à la Section 2.1 (dont le système de notation pour ces critères), ainsi que le processus décrit à la Section 3 visant à indiquer la marche à suivre pour inscrire de nouvelles espèces à l'Annexe 1 de l'Accord ;
2. approuver la poursuite de l'élaboration de critères de retrait.

1. CONTEXTE

Le raisonnement et les critères de choix des espèces candidates à l'ajout à l'Annexe 1 de l'Accord ont été discutés au CC2 (CC2 Doc 21) et au CC3 ([AC3 Doc 18](#)), cependant, le

Comité consultatif n'a donné aucun accord officiel lors de ces réunions ou des réunions ultérieures.

Un nouvel appel a été lancé pour réexaminer les critères au CC7, étant donné le grand nombre de candidatures potentielles (actuellement 129 espèces dans l'ordre des Procellariiformes) et les ressources limitées de l'Accord. Le souhait a également été exprimé de veiller à ce que la liste ne comprenne que les espèces pour lesquelles l'Accord est susceptible d'être en mesure de fournir une collaboration significative, conduisant ainsi à des résultats favorables de conservation.

Après des débats survenus lors du CC8, le Comité consultatif a décidé d'approuver les critères d'ajout proposés ainsi que la procédure de sélection décrite ci-après, mais a noté que l'élaboration de critères de retrait devait se poursuivre.

2. CRITERES D'AJOUT DE NOUVELLES ESPECES A L'ANNEXE 1

2.1. Critères d'ajout

Les huit critères que doivent remplir les espèces candidates, notées sur une échelle de 5 points de 0 à 4, tels que repris à l'origine dans le document CC3 Doc 18, ont finalement été ramené aux 6 critères suivants lors du CC8 :

1. Statut de conservation mondiale (UICN)
2. Inscription sur la liste de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS)
3. Niveau d'endémisme
4. Nature migratrice
5. Menaces d'origine terrestre
6. Menaces de conservation en mer

Les critères originels relatifs à la taille et la tendance de la population ont été supprimés au vu de l'absence d'estimations mondiales fiables concernant la taille ou la tendance des populations de nombreuses espèces et du fait que la tendance et la taille d'une population sont déjà prises en compte lors de l'évaluation du statut UICN d'une espèce. Les critères 3, 4, 5 et 6 énoncés ci-dessus tiennent compte de la possibilité d'une action collaborative par plus d'une Partie ou d'un État de l'aire de répartition. Ensemble, ils répondent à la préoccupation liée à l'inscription des espèces seulement lorsque des mesures concrètes peuvent être prises au sein de l'Accord, et à l'exclusion des espèces qui peuvent être gérées par une seule Partie. Le recours à des notes pondérées totales (dans lequel les notes relatives aux menaces en mer sont doublées) reste la méthode la plus pratique, recommandée pour l'évaluation des espèces candidates. Le système de notation est inclus à l'**ANNEXE 1**.

La liste des espèces résultant de l'application des critères simplifiés est présentée à l'**ANNEXE 2**. Les scores obtenus par les espèces de l'ACAP variaient de 17 à 26, et six espèces non répertoriées ont obtenu un score égal ou supérieur à l'espèce de l'ACAP ayant le score le plus faible. Le score le plus bas obtenu par une espèce était de 4.

Les propositions d'inscription ayant reçu un score inférieur au plus faible score obtenu par les espèces déjà répertoriées à l'Annexe 1 ne devraient pas être considérées comme

candidates à retenir pour l'inscription. Cependant, le Comité consultatif a reconnu que les critères ont pour but de servir à évaluer la désignation d'espèces, et non d'empêcher l'ajout d'espèces, et que d'autres points, tels que les priorités domestiques, pouvaient entrer en ligne de compte dans la justification détaillée de la ou des Partie(s) qui propose(nt) une espèce. Il est prévu que les scores basés sur les critères fourniront un aperçu comparatif des espèces les plus susceptibles d'avoir un dossier solide pour l'inscription à l'Annexe 1 de l'Accord.

Avant l'évaluation de toute nouvelle proposition d'inscription, le Secrétariat et les Groupes de travail doivent examiner et mettre à jour les scores des espèces déjà inscrites à l'Annexe 1 afin de s'assurer que toute modification de l'état de conservation, de la disponibilité des données, de l'atténuation ou de la gestion des menaces soient reflétées dans la liste.

2.2. Questions taxonomiques

Il existe actuellement un débat autour de la liste mondiale des espèces d'albatros et de pétrels. Lors du CC8, certains se sont dits inquiets que les révisions taxonomiques ne présentent des difficultés pour les Parties concernant des espèces déjà inscrites sur la liste, particulièrement lorsque les espèces sont divisées ou rassemblées. Dès lors, toute révision taxonomique des Procellariiformes devrait entraîner un examen des espèces déjà inscrites à l'Annexe 1. Le CC8 a chargé le Groupe de travail sur la taxonomie de présenter un document et des recommandations lors de la prochaine réunion du Comité consultatif (CC9) afin qu'une liste adéquate soit utilisée lors de l'évaluation des espèces candidates à l'inscription afin d'assurer que la taxonomie des Procellariiformes soit harmonisée dans toutes les organisations internationales concernées.

3. PROCESSUS D'AJOUT DE NOUVELLES ESPECES A L'ANNEXE 1

Le document [CC8 Doc 24 Rev 2](#) présente les différentes étapes proposées pour le processus d'ajout :

1. Une Partie (ou des Parties) fait une proposition d'inscription au CC. Cette proposition est composée de :
 - a. un **document de réunion** reprenant les raisons pour lesquelles et la manière dont l'espèce bénéficierait d'être répertoriée à l'Annexe 1 et comprenant une Évaluation de l'espèce (rédigée dans l'une des langues de travail de l'Accord) conforme aux fiches d'évaluation disponibles pour les espèces déjà inscrites (voir <http://www.acap.ac/en/acap-species>) ;
 - b. toute autre documentation complémentaire, par ex. un Plan de rétablissement, un Plan d'action, etc. présentée sous la forme de **document d'information**.
2. Les trois Groupes de travail (GTSPC, GTCA et GTT) examinent la documentation présentée au regard des critères retenus et émettent un avis sur la proposition d'inscription de l'espèce dans leur rapport destiné au CC.

3. Le Comité consultatif passe en revue l'évaluation des Groupes de travail, et formule une recommandation à la Réunion des Parties sur la proposition d'inscription dans son rapport à la RdP.
4. La ou les Partie(s) qui ont proposé l'inscription présentent la proposition d'inscription à la RdP par le biais d'un projet de résolution visant à ajouter la nouvelle espèce à l'Annexe 1 (cf. les documents [RdP3 Doc 26](#) et [RdP4 Doc 16](#)).

En principe, une inscription ne serait acceptée que si elle obtient le soutien du Comité consultatif.

4. CRITERES DE RETRAIT D'ESPECES DE L'ANNEXE 1

Il n'existe actuellement aucun processus permettant de retirer une espèce de l'Annexe 1. L'objectif de l'Accord est de maintenir un état de conservation favorable pour les espèces d'albatros et de pétrels répertoriées. L'article I n) de l'Accord prévoit que l'état de conservation est considéré comme « favorable » lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- i. les données de dynamique de populations indiquent que l'espèce migratrice se maintient sur le long terme ;
- ii. la répartition de l'espèce migratrice ne diminue pas et ne risque pas de diminuer à long terme ;
- iii. il existe, et il existera dans un avenir prévisible; suffisamment d'habitats pour maintenir à long terme la population de l'espèce migratrice ; et
- iv. la répartition et l'abondance de l'espèce migratrice est proche d'une étendue et d'un niveau historiques dans la mesure où il existe des écosystèmes susceptibles de convenir à l'espèce et où cela est compatible avec une gestion sage de la faune sauvage ;

L'état de conservation est considéré comme « défavorable » si l'une des conditions décrites dans le paragraphe n) ci-dessus n'est pas remplie.

Lors du CC8, il a été souligné que pour toute proposition de retrait, il faudrait également évaluer si la suppression de l'espèce de l'Annexe 1 de l'Accord va entraîner ou contribuer à rendre cette espèce à nouveau menacée. Certains ont également exprimé leur préoccupation quant au fait qu'il serait prématuré de retirer des espèces dont le statut de conservation s'est amélioré (par exemple, des espèces passées dans la catégorie « préoccupation mineure » de l'UICN) dans la mesure où ces espèces pourraient aider à comprendre si les raisons de ces améliorations sont liées aux actions entreprises par l'ACAP.

S'il n'existe aucune proposition visant à envisager le retrait d'une espèce actuellement inscrite à l'Annexe 1 de l'Accord dès maintenant ou dans un avenir proche, il a été reconnu qu'il pourrait être intéressant de poursuivre l'élaboration de critères de retrait d'espèces, critères qui devraient principalement se fonder sur les critères d'ajout.

ANNEXE 1.

Système de notation pour les critères de sélection pour les espèces de l'acap candidates.

Statut de conservation mondial – UICN	
Gravement en danger	4
En danger	3
Vulnérable	2
Quasi menacée	1
Pas menacée/Moins menacée/Sans données suffisantes/Non classée	0
Inscrit à la Convention sur les espèces migratoires	
Inscrit soit à l'une ou aux deux annexes I et II accompagné d'un appel à une action concertée et/ou collective	4
Inscrit aux annexes I et II	3
Inscrit à l'Annexe I	2
Inscrit à l'Annexe II	1
Pas inscrit à la CMS	0
Niveau d'endémisme	
Espèces se reproduisant dans plus de quatre États	4
Espèces se reproduisant dans quatre États	3
Espèces se reproduisant dans trois États	2
Espèces se reproduisant dans deux États	1
Espèces se reproduisant dans seulement un État	0
Nature migratoire	
Espèces vivant dans les eaux territoriales/de la ZEE de plus de trois États	4
Espèces vivant dans les eaux territoriales/de la ZEE de trois États	3
Espèces vivant dans les eaux territoriales/de la ZEE de deux États	2
Espèces vivant dans les eaux d'un État mais visitant également les eaux internationales	1
Espèces ne sortant pas des eaux territoriale/de la ZEE d'un seul État	0
Menaces terrestres	
Espèces confrontées à des menaces terrestres graves dans deux États de l'aire de reproduction ou plus	4
Espèces confrontées à des menaces terrestres détectables dans deux États de l'aire de reproduction ou plus	3
Espèces confrontées à des menaces terrestres graves dans au moins un des États de l'aire de reproduction	2
Espèces confrontées à des menaces terrestres détectables dans au moins un des États de l'aire de reproduction	1
Aucune menace terrestre identifiée	0
Menace à la conservation en mer	
Espèces confrontées à un niveau de menace grave dans les eaux territoriales/internationales/de la ZEE d'au moins deux États	4
Espèces confrontées à un niveau de menace détectable dans les eaux territoriales/internationales/de la ZEE d'au moins deux États	3
Espèces confrontées à un niveau de menace grave dans les eaux territoriales/internationales/de la ZEE d'au moins un État	2
Espèces confrontées à un niveau de menace détectable dans les eaux territoriales/internationales/de la ZEE d'au moins un État	1
Espèces pour lesquelles aucune menace maritime n'est connue	0

ANNEXE 2.

Scores obtenus en utilisant le système de notation pour évaluer la pertinence de l'inscription de 129 Procellariiformes à l'Annexe 1 de l'Accord, classées par ordre des scores totaux pondérés, descendant. Les astérisques et la police rouge indiquent quelles espèces sont déjà inscrites à l'Annexe 1.

Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ¹	Inscription à la CMS	Endémisme	Migrateur	Menaces terrestres	Menaces en mer	Total pondéré
Grey-headed Albatross*	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	3	4	4	4	3	4	26
White-chinned Petrel*	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	2	4	3	4	4	4	25
Grey Petrel*	<i>Procellaria cinerea</i>	1	4	4	4	4	4	25
Wandering Albatross*	<i>Diomedea exulans</i>	2	4	3	4	3	4	24
Southern Giant Petrel*	<i>Macronectes giganteus</i>	0	4	4	4	4	4	24
Light-mantled Albatross*	<i>Phoebetria palpebrata</i>	1	4	4	4	3	4	24
Sooty Albatross*	<i>Phoebetria fusca</i>	3	4	2	4	3	4	24
Black-browed Albatross*	<i>Thalassarche melanophrys</i>	1	4	4	4	3	4	24
Northern Giant Petrel*	<i>Macronectes halli</i>	0	4	4	4	3	4	23
Indian Yellow-nosed Albatross*	<i>Thalassarche carteri</i>	3	4	1	4	3	4	23
Salvin's Albatross*	<i>Thalassarche salvini</i>	2	4	2	4	3	4	23
Tristan Albatross*	<i>Diomedea dabbenena</i>	4	4	0	4	2	4	22
Laysan Albatross*	<i>Phoebastria immutabilis</i>	1	4	2	4	3	4	22
Black-footed Albatross*	<i>Phoebastria nigripes</i>	1	4	1	4	3	4	21
Northern Royal Albatross*	<i>Diomedea sanfordi</i>	3	4	0	4	1	4	20
Short-tailed Albatross*	<i>Phoebastria albatrus</i>	2	4	0	4	2	4	20
Waved Albatross*	<i>Phoebastria irrorata</i>	4	4	0	2	2	4	20
Black Petrel*	<i>Procellaria parkinsoni</i>	2	4	0	4	2	4	20
Balearic Shearwater*	<i>Puffinus mauretanicus</i>	4	4	0	4	2	3	20
Atlantic Yellow-nosed Albatross*	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	3	4	0	4	1	4	20
Chatham Albatross*	<i>Thalassarche eremita</i>	2	4	1	4	1	4	20
Southern Royal Albatross*	<i>Diomedea epomophora</i>	2	4	0	4	1	4	19
Northern Fulmar	<i>Fulmarus glacialis</i>	0	0	4	4	3	4	19
Westland Petrel*	<i>Procellaria westlandica</i>	2	4	0	3	2	4	19
Sooty Shearwater	<i>Puffinus griseus</i>	1	0	3	4	3	4	19
Yelkouan Shearwater	<i>Puffinus yelkouan</i>	2	0	4	4	3	3	19
Shy Albatross*	<i>Thalassarche cauta</i>	1	4	0	4	2	4	19
Cory's Shearwater	<i>Calonectris diomedea</i>	0	0	4	4	4	3	18
Amsterdam Albatross*	<i>Diomedea amsterdamensis</i>	4	4	0	4	2	2	18

Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ¹	Inscription à la CMS	Endémisme	Migrateur	Menaces terrestres	Menaces en mer	Total pondéré
Antipodean Albatross*	<i>Diomedea antipodensis</i>	2	4	0	3	1	4	18
Spectacled Petrel*	<i>Procellaria conspicillata</i>	2	4	0	4	0	4	18
Wedge-tailed Shearwater	<i>Puffinus pacificus</i>	0	0	4	4	4	3	18
Buller's Albatross*	<i>Thalassarche bulleri</i>	1	4	0	4	1	4	18
White-capped Albatross*	<i>Thalassarche steadi</i>	1	4	0	4	1	4	18
Flesh-footed Shearwater	<i>Puffinus carneipes</i>	0	0	2	4	3	4	17
Campbell Albatross*	<i>Thalassarche impavida</i>	2	4	0	2	1	4	17
Pink-footed Shearwater	<i>Puffinus creatopus</i>	2	2	0	4	2	3	16
Polynesian Storm Petrel	<i>Nesofregatta fuliginosa</i>	3	0	4	4	4	0	15
Phoenix Petrel	<i>Pterodroma alba</i>	3	0	3	4	4	0	14
Bermuda Petrel	<i>Pterodroma cahow</i>	3	2	0	3	2	2	14
Short-tailed Shearwater	<i>Puffinus tenuirostris</i>	0	0	0	4	2	4	14
Cape Petrel	<i>Daption capense</i>	0	0	4	4	3	1	13
Peruvian Diving Petrel	<i>Pelecanoides garnotii</i>	3	2	1	3	4	0	13
Cape Verde Shearwater	<i>Calonectris edwardsii</i>	1	0	0	3	2	3	12
Grey-backed Storm Petrel	<i>Garrodia nereis</i>	0	0	4	4	4	0	12
Blue Petrel	<i>Halobaena caerulea</i>	0	0	4	4	4	0	12
Antarctic Prion	<i>Pachyptila desolata</i>	0	0	4	4	4	0	12
Fairy Prion	<i>Pachyptila turtur</i>	0	0	4	4	4	0	12
South Georgia Diving Petrel	<i>Pelecanoides georgicus</i>	0	0	4	4	4	0	12
Tahiti Petrel	<i>Pseudobulweria rostrata</i>	1	0	4	4	3	0	12
Great-winged Petrel	<i>Pterodroma macroptera</i>	0	0	4	4	4	0	12
Collared Petrel	<i>Pterodroma brevipes</i>	2	0	3	4	3	0	12
White-necked Petrel	<i>Pterodroma cervicalis</i>	2	0	2	4	4	0	12
Black-capped Petrel	<i>Pterodroma hasitata</i>	3	0	1	4	4	0	12
Gould's Petrel	<i>Pterodroma leucoptera</i>	2	0	2	4	4	0	12
Kermadec Petrel	<i>Pterodroma neglecta</i>	0	0	4	4	4	0	12
Galapagos Petrel	<i>Pterodroma phaeopygia</i>	4	2	0	4	2	0	12
Bulwer's Petrel	<i>Bulweria bulwerii</i>	0	0	4	4	3	0	11
White-bellied Storm Petrel	<i>Fregatta grallaria</i>	0	0	4	4	3	0	11
Black-bellied Storm Petrel	<i>Fregatta tropica</i>	0	0	4	4	3	0	11
European Storm Petrel	<i>Hydrobates pelagicus</i>	0	0	4	4	3	0	11
Wilson's Storm Petrel	<i>Oceanites oceanicus</i>	0	0	4	4	3	0	11
Band-rumped Storm Petrel	<i>Oceanodroma castro</i>	0	0	4	4	3	0	11
Fork-tailed Storm Petrel	<i>Oceanodroma furcata</i>	0	0	3	4	4	0	11
Leach's Storm Petrel	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	0	0	4	4	3	0	11
Swinhoe's Storm Petrel	<i>Oceanodroma monorhis</i>	1	0	3	4	3	0	11
Slender-billed Prion	<i>Pachyptila belcheri</i>	0	0	3	4	4	0	11

Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ¹	Inscription à la CMS	Endémisme	Migrateur	Menaces terrestres	Menaces en mer	Total pondéré
White-faced Storm Petrel	<i>Pelagodroma marina</i>	0	0	4	4	3	0	11
Henderson Petrel	<i>Pterodroma atrata</i>	3	2	1	3	2	0	11
Herald Petrel	<i>Pterodroma heraldica</i>	0	0	4	4	3	0	11
Soft-plumaged Petrel	<i>Pterodroma mollis</i>	0	0	4	4	3	0	11
Little Shearwater	<i>Puffinus assimilis</i>	0	0	4	4	3	0	11
Great Shearwater	<i>Puffinus gravis</i>	0	0	0	4	1	3	11
Audubon's Shearwater	<i>Puffinus lherminieri</i>	0	0	4	4	3	0	11
Christmas Shearwater	<i>Puffinus nativitatis</i>	0	0	4	4	3	0	11
Manx Shearwater	<i>Puffinus puffinus</i>	0	0	4	4	3	0	11
Kerguelen Petrel	<i>Lugensa brevirostris</i>	0	0	2	4	4	0	10
Ashy Storm Petrel	<i>Oceanodroma homochroa</i>	3	0	1	2	4	0	10
Salvin's Prion	<i>Pachyptila salvini</i>	0	0	2	4	4	0	10
Broad-billed Prion	<i>Pachyptila vittata</i>	0	0	2	4	4	0	10
Fea's Petrel	<i>Pterodroma feae</i>	1	0	1	4	4	0	10
White-headed Petrel	<i>Pterodroma lessonii</i>	0	0	2	4	4	0	10
Black-winged Petrel	<i>Pterodroma nigripennis</i>	0	0	3	4	3	0	10
Hawaiian Petrel	<i>Pterodroma sandwichensis</i>	2	2	0	4	2	0	10
Tristram's Storm Petrel	<i>Oceanodroma tristrami</i>	1	0	1	3	4	0	9
Trindade Petrel	<i>Pterodroma arminjoniana</i>	2	0	1	3	3	0	9
Barau's Petrel	<i>Pterodroma barau</i>	3	0	0	4	2	0	9
Atlantic Petrel	<i>Pterodroma incerta</i>	3	0	0	4	2	0	9
Murphy's Petrel	<i>Pterodroma ultima</i>	1	0	1	4	3	0	9
Hutton's Shearwater	<i>Puffinus huttoni</i>	3	0	0	2	2	1	9
Newell's Shearwater	<i>Puffinus newelli</i>	3	0	1	3	2	0	9
Streaked Shearwater	<i>Calonectris leucomelas</i>	0	0	3	4	1	0	8
Guadalupe Storm Petrel	<i>Oceanodroma macrodactyla</i>	4	0	0	2	2	0	8
Markham's Storm Petrel	<i>Oceanodroma markhami</i>	0	0	1	4	3	0	8
Black Storm Petrel	<i>Oceanodroma melania</i>	0	0	1	4	3	0	8
Wedge-rumped Storm Petrel	<i>Oceanodroma tethys</i>	0	0	1	4	3	0	8
Beck's Petrel	<i>Pseudobulweria becki</i>	4	0	1	2	1	0	8
Jamaica Petrel	<i>Pterodroma caribbaea</i>	4	0	0	2	2	0	8
Cook's Petrel	<i>Pterodroma cookii</i>	2	0	0	4	2	0	8
Juan Fernandez Petrel	<i>Pterodroma externa</i>	2	0	0	4	2	0	8
Bonin Petrel	<i>Pterodroma hypoleuca</i>	0	0	1	4	3	0	8
Stejneger's Petrel	<i>Pterodroma longirostris</i>	2	0	0	4	2	0	8
Pycroft's Petrel	<i>Pterodroma pycrofti</i>	2	0	0	4	2	0	8
Providence Petrel	<i>Pterodroma solandri</i>	2	0	0	4	2	0	8

Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ¹	Inscription à la CMS	Endémisme	Migrateur	Menaces terrestres	Menaces en mer	Total pondéré
Buller's Shearwater	<i>Puffinus bulleri</i>	2	0	0	4	2	0	8
White-vented Storm Petrel	<i>Oceanites gracilis</i>	0	0	1	4	2	0	7
Common Diving Petrel	<i>Pelecanoides urinatrix</i>	0	0	3	4	?	?	7
Mascarene Petrel	<i>Pseudobulweria aterrima</i>	4	0	0	1	2	0	7
Mottled Petrel	<i>Pterodroma inexpectata</i>	1	0	0	4	2	0	7
Magenta Petrel	<i>Pterodroma magentae</i>	4	0	0	1	2	0	7
Townsend's Shearwater	<i>Puffinus auricularis</i>	4	0	0	1	2	0	7
Jouanin's Petrel	<i>Bulweria fallax</i>	1	0	0	4	1	0	6
Southern Fulmar	<i>Fulmarus glacialisoides</i>	0	0	2	4	0	0	6
Snow Petrel	<i>Pagodroma nivea</i>	0	0	3	3	0	0	6
Magellanic Diving Petrel	<i>Pelecanoides magellani</i>	0	0	1	2	3	0	6
Fiji Petrel	<i>Pseudobulweria macgillivrayi</i>	4	0	0	1	1	0	6
Chatham Island Petrel	<i>Pterodroma axillaris</i>	3	0	0	1	2	0	6
Zino's Petrel	<i>Pterodroma madeira</i>	3	0	0	1	2	0	6
Heinroth's Shearwater	<i>Puffinus heinrothi</i>	2	0	1	2	1	0	6
Least Storm Petrel	<i>Halocyptena microsoma</i>	0	0	0	4	1	0	5
New Zealand Storm Petrel	<i>Oceanites maorianus</i>	4	0	0	0	1	0	5
Hornby's Storm Petrel	<i>Oceanodroma hornbyi</i>	0	0	1	3	1	0	5
Matsudaira's Storm Petrel	<i>Oceanodroma matsudairae</i>	0	0	0	4	1	0	5
Monteiro's Storm Petrel	<i>Oceanodroma monteiroi</i>	2	0	0	1	2	?	5
Fulmar Prion	<i>Pachyptila crassirostris</i>	0	0	1	2	2	0	5
De Filippi's Petrel	<i>Pterodroma defilippiana</i>	2	0	0	1	2	0	5
Black-vented Shearwater	<i>Puffinus opisthomelas</i>	1	0	0	2	2	0	5
Fluttering Shearwater	<i>Puffinus gavia</i>	0	0	0	2	2	0	4
Antarctic Petrel	<i>Thalassoica antarctica</i>	0	0	0	4	0	0	4

¹ The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.1.